

DEPARTEMENT
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
ARRAS

CANTON
ARRAS 2

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE MONCHY LE PREUX

Extrait du registre des
Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 6 novembre 2018

**Nombre de Conseillers
Municipaux en
exercice : 14
Présents : 10
Votants : 10**

L'an deux mille dix-huit, le 6 novembre, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Monchy le Preux se sont réunis à la Mairie suite à une convocation en date du 30 octobre 2018, sous la présidence de M. Michel ZECHEL, Maire.

Etaient présents :

Michel Zéchel : Maire

Jean-Claude WARAMBOURG, Sophie DUPUIS, Jean-Pierre MOREL : Adjoints

Nicolas LEGRAND, Sophie DUMONT, Ludovic DEVYNCK, Patricia LEFEBVRE, Florence SALOME, Pauline SZYDA : Conseillers

Absents excusés : Giuseppe CARLONE, Kévin PIOCHE, Yves BONNAVE, Eric BARBIER.

Secrétaire de séance : Sophie DUMONT

AVIS – INSTALLATION CLASSEE – PARC EOLIEN DE LA VOIE DES PRETRES

Monsieur le Maire expose aux membres présents la demande transmise par la Préfecture émanant de la société « Parc éolien de la voie des prêtres », qui consiste en l'installation de 12 éoliennes sur un plateau de cultures agricoles ouvert déjà encadré par 27 parcs éoliens en exploitation, autorisés et/ou en cours d'instruction dans un rayon de 20 km. Il expose également le rapport de l'étude environnementale qui met en exergue l'impact d'une telle installation sur la faune et plus particulièrement les espèces migratoires, sensibles aux éoliennes.

Après en avoir délibéré, vu la densité d'éoliennes déjà présentes sur le plateau de cultures agricoles concerné, le conseil municipal émet un avis défavorable au projet d'implantation du « Parc éolien de la voie des prêtres »

PREFECTURE DU PAS DE CALAIS

13 NOV. 2018

ARRIVÉE

Pour extrait certifié conforme
et rendu exécutoire,
Le 8 novembre 2018
Le Maire,

